

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

COPIE

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Total Côte d'Ivoire, S.A.
01 BP 336
Abidjan 01

Le 27 juin 2011

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En application des règles comptables sur les événements postérieurs à la clôture, les risques et charges résultant de la crise post électorale doivent être constatés dans les états financiers 2010 dès lors qu'ils sont connus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers annuels.

Au cours de la récente crise militaire, des actifs de la société ont subi des dégâts et pillages dont le coût est estimé par la direction à ce jour à environ FCFA 700 millions dont FCFA 450 millions déjà comptabilisés dans les comptes d'avril 2011 pour couvrir une partie de ces pertes.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons qu'une provision de FCFA 700 millions aurait dû être constatée dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, ce qui a pour conséquence de majorer le résultat avant impôt arrêté à cette date pour FCFA 700 millions.

COPIE

Dans la mesure où la direction considère que cette crise militaire n'est pas consécutive à la crise post électorale née en novembre 2010, elle a décidé de constater ces charges sur l'exercice 2011.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

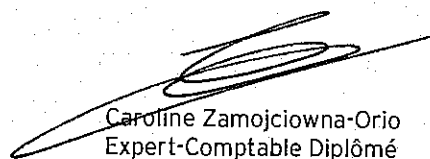
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé